



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRESENTES DONNE par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de ladite municipalité :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 6 juin 2018, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une occupation maximale des bâtiments à un pourcentage de 12,59 %, plutôt qu'à un pourcentage 7 %, tel que prévu à la réglementation, à la propriété située au 40, chemin Roux.

Effet : Contrevient à la grille de la zone H-3 laquelle prescrit que le pourcentage d'occupation maximale des bâtiments est de 7 %.

Donné à Mille-Isles, ce 23 mai 2018.

Directrice générale adjointe


Marie Poupier

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the aforesaid municipality :

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on June 6, 2018, at 7:00 p.m. at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles road in Mille-Isles at which all interested persons can be heard by the Council concerning this request..

Nature: The minor derogation request is to authorize a maximum occupation building area of 12,59 % instead of 7 %, as prescribed by the by-law, on property located at 40, chemin Roux.

Effect: Contravenes zoning grid H-3 which prescribes that the maximum occupation building area is 7 %.

Given in Mille-Isles, May 23, 2018.

Assistant general director